



Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Cent cinquantième session

Genève, 9-12 mars 2010

Point 4.2.9 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958: examen des projets d'amendements
aux Règlements existants**

Proposition de complément 4 à la série 11 d'amendements au Règlement n° 13 (Freinage des poids lourds)

**Communication du Groupe de travail en matière de roulement
et de freinage***

Rectificatif

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Annexe 21

Nouveau paragraphe 2.1.1 d)

Remplacer «les prescriptions du paragraphe 2.1.2 ci-dessous s'appliquent» par «les conditions ci-après s'appliquent, selon les besoins:».

Supprimer l'amendement apporté au paragraphe 2.1.2.

Nouveaux paragraphes 2.1.2.1 à 2.1.2.3

Ils deviennent les alinéas i), ii) et iii).
